

# L'écho de Perrouse

Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple



Décembre 2021

n°21

## L'édito du Maire

Cette dernière année, la vie de notre commune aura encore été marquée par les mesures sanitaires, avec toutes ses restrictions, ses manifestations annulées, le port du masque, nous privant de rencontres et d'échanges cordiaux.

L'équipe municipale s'est toutefois montrée active sur de nombreux projets. La réhabilitation de l'église Saint Mathias, que nous partageons avec Cromary, devrait commencer début 2022. Les travaux de rénovation de notre fontaine-lavoir sont programmés, subventionnés à hauteur de 80%. Une partie du préau de la mairie a été aménagé en deux locaux associatifs. Un projet d'extension des vestiaires de l'AS Perrouse, notamment pour les équipes féminines est en cours d'étude de faisabilité.

Les travaux du lotissement du Chemin des Cryots, réalisés par Habitat 70, devraient débuter en février 2022, avec l'aménagement de sept parcelles de terrains.

Dans le domaine de compétence de la CCPR, le ramassage des poubelles jaunes devrait devenir gratuit, afin d'inciter les usagers au tri. Dans le cadre d'un équilibre budgétaire, les tarifs de l'eau et de l'assainissement devraient être révisés probablement à la hausse. Les factures d'eau et d'assainissement de 2021 vont être envoyées. La CCPR a posé une clôture autour des lagunes du Chemin des Prés, suite à notre demande de sécurisation.

Enfin, après sept naissances en 2020, ce sont huit naissances que l'on a enregistrées cette année. Nous adressons nos sincères félicitations aux parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés,

J'adresse un grand merci à toute l'équipe du Comité des Fêtes et à son président pour la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Souhaitons que 2022 nous permette de retrouver la convivialité nécessaire au lien entre les habitants de la commune. Passez de bonnes fêtes et prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire  
Joël Michaud

## Travaux à la mairie

### Réhabilitation de l'ancienne mairie

La mairie actuelle est installée dans l'ancienne école primaire qui accueillait plusieurs sections dans la même grande salle. A l'ouverture du pôle scolaire à Perrouse, en 2008, la grande pièce a été récupérée par la mairie et rénovée. En face, sur la gauche en entrant, se trouvait l'ancienne mairie. Cette pièce est aujourd'hui utilisée pour du rangement. Dans son état actuel, elle ne peut être utilisée comme bureau à cause de l'humidité et du chauffage défaillant.

Le conseil municipal a décidé de réhabiliter cette pièce afin d'en faire le bureau du maire, pour accueillir les administrés dans des conditions de discrétion. La salle a commencé à être désencombrée ; quelques allers-retours ont été nécessaires à la déchetterie (ressourcerie).

Un nouveau radiateur électrique va être installé et l'ancien radiateur à gaz, qui posait des problèmes de fuite et de sécurité sera déposé.

Pour la suite, les murs seront repeints en blanc et ce nouveau bureau pourra être mis en service.

### Espace de stockage pour les associations

Un espace de stockage fermé a été réalisé sous une partie du préau de la mairie, afin de permettre aux associations d'entreposer du matériel. La mairie a fait déplacer le boîtier électrique qui se situait au fond et a créé un nouveau regard pour la canalisation passant dessous, afin qu'il soit en dehors du futur espace. Des cloisons en bois ont été montées pour réaliser deux petites salles, avec une entrée séparée pour chacune. L'aménagement intérieur (rayonnages) sera assuré par les associations. Ces deux espaces seront attribués au Comité des fêtes et à l'association Récréation.



**Bonne année**  
**2022**

## Situation financière

Un audit financier a été réalisé en octobre par la trésorerie générale, à la demande de la mairie, afin d'avoir une visibilité sur les possibilités d'investissement pour les prochaines années.

Le rapport portant sur la période 2016-2020 conclut que la situation de la commune est satisfaisante et permet d'envisager des investissements.

L'endettement s'élève à 555€ par habitant, soit dans la moyenne régionale. Celui-ci a augmenté entre 2019 et 2020 à la suite des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux électriques de la rue de la creuse et de la rue du stade.

La capacité d'autofinancement de la commune est excellente, ce qui permet d'envisager sereinement le remboursement des emprunts contractés.

Les ressources fiscales ne représentent que 18% des ressources (contre 48% en moyenne régionale). Les ressources principales proviennent des ventes de bois, pour environ 60% du total. Les prix actuels du bois sont élevés mais il n'est pas certain que cela se poursuive longtemps.

Les autres ressources proviennent des dotations de l'État. Celles-ci ont baissé de 1,2% depuis 2016 mais ont augmenté de 5,7% de 2019 à 2020 grâce à la progression du nombre d'habitants.

Les dépenses sont maîtrisées. Les charges générales représentent 60% du total (entretien, réparations, achats de petit matériel), les charges de personnel représentent 20% et les charges courantes 19% (dont les indemnités des élus et les subventions aux associations)

Ce bilan rassurant permet d'envisager les futurs investissements en les finançant par une combinaison d'emprunts à long terme et de lignes de trésorerie (pour les paiements compensés par des subventions qui arrivent plus tard).

Les projets actuels incluent la réfection de l'église Saint Mathias de Cromary dont Perrouse est copropriétaire, la réfection de la fontaine-lavoir de Perrouse et l'extension des vestiaires du stade. Chacun de ces projets est financé en partie par des subventions du département, de la région, de fonds européens ou de la fondation du patrimoine.

2020 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	120	177	320	387
Dotations et participations	144	173	176	228
Ventes et autres produits courants non financiers	404	221	156	116
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	6	12	12	12

## Association Saint Mathias

Après une année 2020 qui n'aura vu aucune manifestation extérieure, l'année 2021 a permis la reprise, encore timide, de l'activité.

Nous avons fait éditer le mémoire de l'École Normale de M. B. Conche « **Un village franc-comtois sous la révolution : Cromary** ». Quelques exemplaires restent disponibles.

L'assemblée générale s'est tenue le 5 juin dans la salle des fêtes de Perrouse, et un concert d'orgue de barbarie a été donné par notre ami cromarien Michel Vermot dans l'église le 19 septembre ; environ 80 personnes sont venues l'écouter. La bourse aux livres a pu avoir lieu les 9 et 10 octobre 2021, dans l'ancienne école de Cromary et a rencontré un grand succès. Plus de mille volumes ont ainsi été acquis à prix modiques par les nombreux visiteurs, venus souvent en famille. La salle de classe de l'étage, réaménagée telle qu'elle était dans les années 1920, a été largement visitée, donnant ainsi un attrait supplémentaire. Nous renouvelerons l'opération les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022.

En revanche, la prudence sanitaire a conduit à reporter la conférence prévue dans la salle des fêtes de Perrouse le 12 décembre, sur la guerre de 1870-71 avec une loupe sur notre région. Elle est désormais envisagée au cours du premier trimestre.

Un concert choral est également à l'étude, ainsi que d'autres événements.

Grâce à vous, adhérents, sympathisants et donateurs, l'association aura probablement rempli en cette année 2022 son objectif ambitieux convenu avec la Fondation du Patrimoine pour accompagner le début des travaux de rénovation de l'église. Nous allons continuer, avec sans doute des objectifs plus modestes de rénovation interne (meublier et œuvres d'art), tout aussi nécessaire.

La cotisation annuelle reste modeste et inchangée, 20 € par membre et 30 € pour un couple, et vos dons ouvrant droit à déduction fiscale à la Fondation du Patrimoine (église Saint Mathias Cromary-Perrouse) sont bienvenus. Merci beaucoup de votre aide.

L'association Saint Mathias vous souhaite une excellente année 2022.

Edouard Mac-Grath, *président*  
François Blateyron, *vice-président*

## ■ PADD et PLUi

Les lois Grenelle 2 et ALUR imposent aux communautés de communes de mettre en place un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) devant se substituer aux dispositions locales. Son principal élément est le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les grandes orientations économiques, sociales et environnementales. Le plan initial ayant été invalidé par la préfecture en août 2020, la CCPR a entamé une nouvelle procédure de concertation avec les communes.

Le territoire de la CCPR comporte des pôles urbains importants : Rioz, Etuz-Boulot et Voray-sur-l'Ognon autour desquels gravitent des villages ruraux. Ce sont sur ces pôles que se concentrent les commerces, les cabinets médicaux et pharmacies, les zones industrielles et commerciales. Le PADD s'occupe également de préserver les paysages, les espaces naturels remarquables, les ressources en eau et de valoriser les capacités touristiques.

Au niveau de Perrouse, les terrains qui resteront constructibles seront uniquement dans le cœur du village. Les propriétaires concernés par les changements de statut des terrains, par rapport à la carte communale, ont été contactés et leur demandes transmises au cabinet d'étude et à la CCPR.

Le maire et les adjoints restent vigilants pour appuyer au maximum ces demandes, en sachant que vu la baisse de 30% de potentiel foncier, demandé par l'État, toutes ces demandes ne pourront probablement pas être satisfaites. L'enquête publique aura lieu à partir d'avril 2022, pour une mise en application en novembre.



*Exercice d'équilibre pour le montage du sapin !*

## ■ La fibre est à Perrouse

Comme annoncé dans le numéro précédent, les premiers abonnés à la fibre ont pu être raccordés fin-janvier – début février 2021. Durant le printemps, les techniciens se sont affairés sur les poteaux dans tout le village. Dans l'ensemble, les raccordements se sont bien passés, mais quelques abonnés ont dû reprogrammer une intervention après avoir débouché des gaines inaccessibles.

Les abonnements de base proposés par la plupart des fournisseurs d'accès permettent d'obtenir un débit de 400 Mb/s (à comparer aux 1,5 à 2 Mb/s d'avant). Certains abonnements premium permettent d'atteindre 1 Gb/s. Mais un débit de 100 Mb/s permet déjà d'avoir la télévision en haute définition (et même 4k) tout en conservant une bande passante très confortable pour les ordinateurs ou smartphones de la famille.

Les opérateurs garantissent le débit à l'entrée de l'habitation. Mais il est aisé de perdre du débit à l'intérieur de la maison à cause de la portée du Wifi. Les murs épais, les radiateurs ou les gros meubles sont susceptibles d'atténuer le signal, et donc de réduire le débit. Les liaisons verticales (vers l'étage) sont également moins efficaces qu'en horizontal. La solution consiste alors à installer un répéteur Wifi ou éventuellement des modules CPL branchés sur le secteur.

Avec ce raccordement, les télétravailleurs peuvent enfin développer leur activité tout en profitant d'un cadre de vie idéal.

## ■ Récréation

Récré Action s'est adaptée aux restrictions sanitaires : arrêt quasi-complet des activités pendant la saison 2020-2021. Il n'était plus possible de se retrouver pour jouer aux cartes, jouer de la guitare, danser ou encore faire de la gym. Seuls les marcheurs ont pu se retrouver plus rapidement dans le respect des règles sanitaires ! Nos animateurs gym et guitare ont cependant continué à donner, en direct en vidéo, des cours pour maintenir le contact avec nos adhérents. Nous avons craint une baisse de pratiquants mais nos adhérents ont répondu présent ! 182 adhérents sont enregistrés en 2021-2022. Et puis nous attendons avec impatience le nouveau local de rangement mis à disposition par la commune de Perrouse !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Jean-Philippe Chofardet, *président*

## Trêve hivernale pour l'AS Perrouse

L'Association Sportive de Perrouse arrive à la trêve hivernale. Le bilan est très positif, malgré une situation sanitaire encore compliquée et toujours incertaine.

Nous comptons à ce jour 335 licencié(e)s, +9,8% par rapport à la saison dernière. Une grande satisfaction pour notre club. Au 25/11/2021, la F.F.F. constate une progression du nombre de ses licencié(s) de +5,4%. La Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Football, +6,1%, et le District de Haute-Saône de Football, +4,7%.

D'une part, les actions mises en place cet été ont porté leurs fruits, en termes d'apports de nouveaux licenciés, en catégories jeunes (stages vacances, journées découverte, présentations de la pratique du football à l'école). Et d'autre part, une évolution encourageante et spectaculaire de nos licenciées féminines, +32%. Cette tendance nous conforte dans la création de notre section féminine cette saison grâce à un encadrement compétent, disponible et qui croit à la fois dans le projet club 2020-2025 ainsi que dans les valeurs du club. Le football féminin n'est pas un épiphénomène dans la pratique du football ; il est un paramètre prépondérant pour la pérennisation de tout club, et l'AS Perrouse l'a compris depuis plusieurs saisons. Nous continuerons nos actions en ce sens.

Côté festif, près de deux ans après la dernière Soirée des Bénévoles du Football Crédit Agricole, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté a organisé une soirée pour récompenser plus d'une soixantaine de bénévoles engagés dans leur club, leur District ou au sein de la Ligue.

Deux de nos licenciés ont été honorés lors de cette réception, Patrick Chaney et notre Président Christian Dromard. Nous tenons à les féliciter pour leur engagement respectif depuis des décennies au sein de l'AS Perrouse.



Côté Sportif, nous félicitons nos encadrant(e)s et leurs équipes féminines et masculines, seniors et jeunes, qui nous apportent entière satisfaction dans leur engagement, fair-play, présences aux entraînements et aux matchs. Mentions spéciales pour trois d'entre elles : nos U15F qui terminent premières de leur groupe avec que des victoires ; l'équipe Senior B en Départemental 2, première avec un bilan inégalé : 10 matchs, 10 victoires, zéro but encaissé, 44 buts marqués ; et enfin l'équipe Senior C Départemental 3, également première de sa poule. La période de la saison de Futsal s'ouvre, en ce mois de décembre, avec l'incertitude de l'évolution sanitaire et des futures décisions gouvernementales qui pourraient être prises. Mais soyons positifs et souhaitons que les compétitions de Futsal puissent se dérouler normalement !

Prenez soin de vous et de vos proches !

L'AS Perrouse vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Romuald Viallon, *secrétaire de l'AS Perrouse*

### Agenda des événements

Les traditionnels Vœux du maire prévus initialement le samedi 15 janvier, ainsi que le Repas des anciens prévu le dimanche 16 janvier sont finalement annulés en raison des conditions sanitaires défavorables. Un panier-garni sera distribué aux habitants de plus de soixante ans, comme en janvier 2021.

Retrouvez des informations complémentaires sur la commune sur :

- [www.perrouse.org](http://www.perrouse.org)
- [www.facebook.com/perrouse](https://www.facebook.com/perrouse)